

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE  
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**1<sup>re</sup> rencontre – 13 juillet 2021**

*(par visioconférence)*

---

**Direction générale :**

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim  
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion  
des services éducatifs et de l'organisation scolaire  
M<sup>e</sup> Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe  
Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

**Invités :**

MM. Jean-François Mongeau directeur du Service des ressources  
financières  
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-  
sionnements  
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources  
matérielles

\*\*\*\*\*

**Mot de la direction générale**

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 30 juin 2021
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- 4- A-29-2024-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2021-2022
- 5- A-31-4507 Service des ressources financières – caractérisation des espaces clos, analyse de risques et recommandations – appel d'offres 24-616P – exercice de la première option de renouvellement
- 6- A-31-4511 Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2983P – attribution d'un contrat
- 7- A-31-4512 Service des ressources financières – école Fernand-Seguin, pavillon Julie-Payette – travaux majeurs de réfection – phase 1 – appel d'offres 25-2984P – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4516 Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-Matha –démantèlement sélectif des intérieurs – appel d'offres 25-2986P – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4518 Service des ressources financières – réaménagement des zones ASP et DEP de l'EMAM – appel d'offres 25-2987P – annulation de l'appel d'offres
- 10- A-31-4531 Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires de cafétéria et de coutellerie – appel d'offres 27-633P – exercice de la première option de renouvellement
- 11- A-31-4539 Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité – appel d'offres 24-688P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4546 Service des ressources financières – recherche d'organismes recruteurs d'élèves – appel d'offres 24-680P – 2<sup>e</sup> ouverture
- 13- A-31-4547 Service des ressources financières – partenariat entre Ruelle de l'avenir et CSSDM – avis 24-697S – attribution d'un contrat gré à gré
- 14- A-31-4551 Service des ressources financières – acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs – entente 29-069R – adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales
- 15- A-31-4555 Service des ressources financières – service de traitement, dépôt, et transport de valeurs – avis d'intention 27-677S – attribution d'un contrat de gré à gré

- 16- A-31-4556 Service des ressources financières – fournitures de jeux éducatifs et de loisirs – appel d’offres 29-060R – modification au contrat
- 17- A-33-1768 Service des ressources matérielles – école Saint-Justin, Annexe – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la rénovation enveloppe extérieure phase 2 (projet : 303 019 940)
- 18- A-33-1769 Service des ressources matérielles – école Louis-Dupire – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réaménagement de la chaussée de la cour d’école – 3 phases (projet : 036 019 580)
- 19- A-33-1773 Service des ressources matérielles – école Édouard-Montpetit – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du remplacement du système d’alarme incendie et de l’éclairage d’urgence (projet : 014 066 090)
- 20- Documents d’information :
- a) A-33-1767 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la cuisine et de mise aux normes des systèmes CVCA (projet : 325 059 970)
- b) A-33-1771 Service des ressources matérielles – école Longue-Pointe – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la construction d’une nouvelle école (projet : 068 002 890)
- c) A-33-1772 Service des ressources matérielles – École des métiers de l’informatique, du commerce et de l’administration (EMICA) – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie de la résidence (projet : 354 030 860)
- 21- Décisions prises hors rencontre
- a) A-31-4545 Service des ressources financières – location des terminaux de paiements – appel d’offres 28-229P – attribution d’un contrat
- b) A-33-1763 Service des ressources matérielles – annexe 1 de l’École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) – autorisation pour la réalisation du projet de mise en conformité de la ventilation et des issues de l’Annexe de l’EMCM (projet : 067 011 350)
- c) A-34-3313 Service du secrétariat général – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal – unité 1
- 22- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 30 juin 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 30 juin 2021.

3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé.

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-29-2024-A en date du 13 juillet 2021  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une nouvelle classe AMPLI à l'école Christ-Roi et que les élèves ont besoin de soutien en orthophonie;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une nouvelle classe AMPLI à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc et que les élèves ont besoin de soutien en orthophonie;

CONSIDÉRANT que l'élève pour qui les services d'un préposé aux élèves handicapés étaient nécessaires n'aura plus de soins à donner à des élèves des écoles Saint-Justin et Notre-Dame-du-Foyer;

CONSIDÉRANT que l'élève pour qui les services d'un préposé aux élèves handicapés étaient nécessaires ne fréquentera plus l'école Notre-Dame-du-Foyer en 2021-2022;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT l'article 87b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps partiel à 60 % d'orthophonie à l'école Christ-Roi à l'indice 100-102-1-23231-140;

- 2° de CRÉER un poste annuel à temps partiel à 60 % d'orthophonie à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc à l'indice 100-035-1-23231-140;
- 3° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps plein à 100 % de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Justin;
- 4° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps partiel à 25,5714 % de préposé aux élèves handicapés à l'école Notre-Dame-du-Foyer;
- 5° de MODIFIER le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel professionnel et du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 19 mai 2021.

5. Service des ressources financières – caractérisation des espaces clos, analyse de risques et recommandations – appel d'offres 24-616P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4507 en date du 5 juillet 2021  
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en caractérisation des espaces clos, analyse de risques et recommandations;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de besoin, le Service des ressources matérielles, confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Axe Environnement inc.* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT qu'*Axe Environnement inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui est présenté au MEQ, en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes, avec *Axe Environnement inc.* pour la caractérisation des espaces clos, l'analyse de risques et recommandations pour un montant annuel de 206 000 \$ plus taxes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.

6. Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2983P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4511 en date du 6 juillet 2021  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Services Aeropur inc.* au montant de 474 700 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 474 700 \$ plus taxes à *Services Aeropur inc.*, pour la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'École des métiers de la construction de Montréal;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

7. Service des ressources financières – école Fernand-Seguin, pavillon Julie-Payette – travaux majeurs de réfection – phase 1 – appel d'offres 25-2984P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4512 en date du 8 juillet 2021  
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase I des travaux majeurs de réfection à l'école Fernand-Seguin, pavillon Julie-Payette;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 19 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Candev Construction inc.* au montant de 4 288 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 4 288 000 \$ plus taxes à *Candev Construction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la phase I des travaux majeurs de réfection à l'école Fernand-Seguin, pavillon Julie-Payette;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-Matha – démantèlement sélectif des intérieurs – appel d'offres 25-2986P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4516 en date du 9 juillet 2021  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au démantèlement sélectif des intérieurs à l'école Saint-Jean-de-Matha;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Parfait Électrique inc. FASRS Proconstruction* au montant de 1 337 888 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) en tant qu'organisme public, doit octroyer le contrat faisant l'objet du présent rapport au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que *Parfait Électrique inc. FASRS Proconstruction*, dans ses réponses aux questions qui lui ont été envoyées par courriel conformément à l'article 18.3 du *Règlement sur les contrats des travaux de construction des organismes publics*, ainsi que lors de la rencontre qui a été tenue avec lui, a confirmé que son prix pourrait être considéré anormalement bas;



CONSIDÉRANT que les soumissions sont valides pour un délai de 45 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 12 août 2021;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 337 888 \$ plus taxes à *Parfait Électrique inc. FASRS Proconstruction*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le démantèlement sélectif des intérieurs à l'école Saint-Jean-de-Matha;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 5° d'ATTRIBUER un contrat de 2 595 000 \$ plus taxes à *La Compagnie de construction Edilbec inc.*, deuxième soumissionnaire admissible et conforme, pour le démantèlement sélectif des intérieurs à école Saint-Jean-de-Matha, dans l'éventualité où le plus bas soumissionnaire faisait défaut de signer le contrat-cadre dans les 15 jours de son adjudication ou suivant une correspondance expresse à cet effet;

- 6° d'AUTORISER l'évaluation, par le Bureau des approvisionnements et le Service des ressources matérielles, des mesures à prendre à l'encontre de *Parfait électrique inc. FASRS Proconstruction* s'il refuse de respecter ses engagements afin d'exercer les droits et recours du CSSDM.

9. Service des ressources financières – réaménagement des zones ASP et DEP de l'EMAM – appel d'offres 25-2987P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-4518 en date du 8 juillet 2021  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au réaménagement des zones ASP et DEP de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme est *Constructions Larco inc.* au montant de 607 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme maintient le prix soumis suite à la proposition de négociation du prix soumis, entamée conformément à l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (RCTC)*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles d'annuler l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'article 34 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* qui stipule que lorsque la décision de ne pas donner suite à un appel d'offres public est prise postérieurement à l'ouverture des soumissions, le soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire reçoit, à titre de compensation et de règlement final pour les dépenses effectuées :

*Pour une soumission dont le montant est de 500 000 \$ ou plus,  
mais inférieur à 1 000 000 \$ : 2 000 \$;*

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2987P pour le projet de réaménagement des zones ASP et DEP de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal;
- 2° de VERSER une compensation de 2 000 \$ au soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire.

10. Service des ressources financières – fourniture sur demande d’accessoires de cafétéria et de coutellerie – appel d’offres 27-633P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4531 en date du 2 juillet 2021  
de M. Abdelaziz Aitamir et de Mme Nathalie Sauvé  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public pour retenir un fournisseur qui fournira sur demande des accessoires de cafétéria et de coutellerie, afin de répondre aux besoins des établissements scolaires et autres unités administratives du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), un contrat a été attribué le 25 août 2020 à *G. Doyon cuisine inc.* pour une période d’une année (2021-2022);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l’accord de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le Bureau de l’organisation scolaire confirme sa volonté de renouveler l’entente avec *G. Doyon cuisine inc.*;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *G. Doyon cuisine inc.* est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que *G. Doyon cuisine inc.* a été consulté et accepte de renouveler l’entente pour une première année additionnelle en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes pour la fourniture sur demande d’accessoires de cafétéria et de coutellerie avec *G. Doyon cuisine inc.*, pour un montant annuel de 225 161,02 \$ plus taxes, pour la période du 26 août 2021 au 25 août 2022.

11. Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité – appel d’offres 24-688P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4539 en date du 9 juillet 2021  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin de retenir des prestataires de services pour des services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 mai 2021;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et que quatre d'entre-elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à la firme qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celle-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres firmes seront sollicitées en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous:

1. *DR CONSEILS*
2. *ENGLOBE*
3. *LES SERVICES EXP inc.*
4. *BRÛLÉ, MURRAY ET ASSOCIÉS inc.*

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat aux soumissionnaires conformes;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 1 191 000 \$ plus taxes à *DR CONSEILS, ENGLOBE, LES SERVICES EXP inc., BRÛLÉ, MURRAY ET ASSOCIÉS inc.* pour les services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des usagers sur les chantiers de construction. Ces contrats sont d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution et sont assortis de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du CSSDM avec l'accord des adjudicataires;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – recherche d'organismes recruteurs d'élèves – appel d'offres 24-680P – 2<sup>e</sup> ouverture

Document déposé : Rapport A-31-4546 en date du 9 juillet 2021 de  
Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de qualifier des prestataires de services pour le recrutement des élèves pour des formations spécifiques;

CONSIDÉRANT que l'avis de qualification 24-680P-2 a été publié le 2 juin 2021;

CONSIDÉRANT que dix-sept (17) offres de services ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les dix-sept (17) offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que quinze (15) des dix-sept (17) offres de services analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relève provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'INSCRIRE les organismes suivants au répertoire des organismes visant le recrutement d'élèves dans le cadre des programmes offerts par le CSSDM, et ce, jusqu'au 30 juin 2024 :
  - *RAK Conseil*
  - *Universal Formation Education inc.*
  - *9291-4720 Québec inc.*
  - *Clicanda*
  - *9395-3958 Québec inc.*
  - *Labyrinth Immigration Solution*
  - *9337-5541 Québec inc.*
  - *ECF-Montréal*
  - *École Éveil inc.*
  - *Phaeton LGI Group inc.*
  - *Collège Louis Ladouceur*
  - *New Life International inc.*
  - *Global Education connections*
  - *Mosko Academie inc.*
  - *Hitfit organisation*
- 2° de CONCLURE des contrats de services avec les organismes mentionnés ci-dessus pour le recrutement d'élèves d'une valeur estimée à 100 000 \$ pour la formation lancement d'entreprise et la formation professionnelle pour les élèves étrangers et d'une valeur estimée de 75 000 \$ pour la formation conseil et vente de voyage aux organismes inscrits au répertoire. La valeur réelle des services sera déterminée en fonction des élèves à recruter;
- 3° d'AUTORISER la signature par la direction du Service du développement et de l'innovation professionnelle des contrats de services.

13. Service des ressources financières – partenariat entre Ruelle de l'avenir et CSSDM – avis 24-697S – attribution d'un contrat gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4547 en date du 6 juillet 2021 de  
Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de renforcer le soutien aux jeunes des écoles primaires et secondaires;

CONSIDÉRANT que ces services étaient offerts par l'organisme *Ruelle de l'avenir* en partenariat avec le CSSDM depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'exigence de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) de publier un avis d'intention avant d'octroyer un contrat de gré à gré en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 13;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention publié le 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune manifestation d'intérêt n'a été transmise au Bureau des approvisionnements avant l'expiration du délai prévu à l'avis d'intention;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Ruelle de l'avenir* est le seul fournisseur connu, en mesure de répondre aux besoins du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 150 000 \$ plus taxes à l'organisme *Ruelle de l'avenir* pour le développement de programmes de soutien à la persévérance scolaire. Ce contrat sera en vigueur pour une période de 24 mois à partir du 15 juillet 2021;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat pour le partenariat entre *Ruelle de l'avenir* et le CSSDM;
- 3° d'AUTORISER la publication de ce contrat sur le SEAO par le Bureau des approvisionnements;
- 4° de TRANSMETTRE par le Bureau des approvisionnements l'annexe II, pour la reddition de compte au Secrétariat du Conseil du trésor dans les trente jours.

14. Service des ressources financières – acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs – entente 29-069R – adhésion au regroupement d’achats du Centre d’acquisitions gouvernementales

Document déposé : Rapport A-31-4551 en date du 9 juillet 2021  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’orientation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de favoriser l’adhésion à des regroupements d’achats pour les contrats à commande;

CONSIDÉRANT l’invitation faite au CSSDM par le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) de joindre le regroupement d’achats pour l’acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs;

CONSIDÉRANT qu’un mandat conditionnel à l’autorisation du dirigeant du CSSDM a été transmis au CAG afin de permettre la participation du CSSDM à l’appel d’offres publié pour la durée du contrat incluant les options de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 96 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des technologies de l’information recommandent de se joindre à ce regroupement d’achats;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1<sup>o</sup> d’ADHÉRER au regroupement d’achats 2021-7525-60 mis sur pied par le CAG pour l’acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs, pour un montant approximatif de 8 000 000 \$ plus taxes. Cette entente sera valide pour un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022, avec deux options de renouvellement de 6 mois chacune;
- 2<sup>o</sup> d’AUTORISER le Service des technologies de l’information à effectuer les achats projetés au présent rapport;
- 3<sup>o</sup> d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du mandat d’achat compris dans les documents d’adhésion au regroupement d’achats et les autres documents nécessaires à la participation à l’appel d’offres dans le cadre du regroupement d’achats du CAG.

15. Service des ressources financières – service de traitement, dépôt, et transport de valeurs – avis d’intention 27-677S – attribution d’un contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4555 en date du 7 juillet 2021  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'intention du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'octroyer un contrat de gré à gré à *Garda World* pour le service de traitement, dépôt, et transport de valeurs;

CONSIDÉRANT l'exigence de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) de publier un avis d'intention avant d'octroyer un contrat de gré à gré en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 13;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention publié le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune manifestation d'intérêt n'a été transmise au Bureau des approvisionnements avant l'expiration du délai prévu à l'avis d'intention;

CONSIDÉRANT que *GARDA WORLD* est le seul fournisseur connu, en mesure de répondre à la totalité des besoins exprimés à l'avis d'intention du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 111 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur estimée à 77 396 \$ plus taxes à *Garda World*. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement annuel avec l'accord des deux parties;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat de services entre *Garda World* et le CSSDM;
- 3° de PUBLIER ce contrat sur le SEAO par le Bureau des approvisionnements;
- 4° de TRANSMETTRE par le Bureau des approvisionnements l'annexe II, pour la reddition de compte au Secrétariat du Conseil du trésor dans les trente jours.

16. Service des ressources financières – fournitures de jeux éducatifs et de loisirs – appel d'offres 29-060R – modification au contrat

Document déposé : Rapport A-31-4556 en date du 7 juillet 2021 de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) afin de retenir un fournisseur pour les fournitures de jeux éducatifs et de loisirs;



CONSIDÉRANT l'orientation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de participer à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT que la durée du contrat d'un an avec deux options de renouvellement a été modifiée pour un contrat de trois ans en cours d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), l'organisme public responsable d'une entente pour un regroupement d'achats doit obtenir des engagements des organismes participant à ses ententes identifiant ces organismes ainsi que la valeur de leurs engagements;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de MODIFIER la durée du contrat d'un an avec deux options de renouvellement pour un contrat de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2023, pour un montant de 2 970 000 \$ plus taxes, avec le fournisseur *Brault & Bouthillier ltée* pour les fournitures de jeux éducatifs et de loisirs.

17. Service des ressources matérielles – école Saint-Justin, Annexe – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure, phase 2 (projet : 303 019 940)

Document déposé : Rapport A-33-1768 en date du 30 juin 2021  
de M. Ali Assi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *XO construction inc.* pour la rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 2 de l'école Saint-Justin annexe, située au 8300, rue de Teck, à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires dus aux imprévu en chantiers des diverses spécialités en structure, architecture et mécanique/électrique;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *XO construction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 2 de l'école Saint-Justin annexe.

18. Service des ressources matérielles – école Louis-Dupire – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réaménagement de la chaussée de la cour d'école – 3 phases (projet : 036 019 580)

Document déposé : Rapport A-33-1769 en date du 29 juin 2021  
de Mme Zineb Belkhaouda concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les contrats attribués aux firmes *Les Services Exp inc.* en ingénierie et *Les architectes Bertrand + Paquette inc.* en architecture pour les services professionnels liés à l'aménagement de la chaussée de la cour d'école Louis-Dupire, située au 6400, avenue Pierre-de-Coubertin, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la portée de travaux a augmenté une fois que les expertises requises ont été menées et que tous les paramètres du projet ont été suffisamment définis;

CONSIDÉRANT les honoraires supplémentaires pour diviser le projet en trois (3) phases et réaliser le chantier durant trois (3) étés, soit 2021, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT les honoraires supplémentaires en surveillance continue durant les travaux de génie civil et d'environnement;

CONSIDÉRANT les honoraires supplémentaires en lien avec le transfert du rôle du professionnel coordonnateur à l'architecte du projet;

CONSIDÉRANT l'ajout des services dans plusieurs disciplines;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer aux firmes *Les Services Exp inc.* et *Les architectes Bertrand + Paquette inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet d'aménagement de la chaussée de la cour d'école Louis-Dupire.

19. Service des ressources matérielles – école Édouard-Montpetit – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du remplacement du système d'alarme incendie et de l'éclairage d'urgence (projet : 014 066 090)

Document déposé : Rapport A-33-1773 en date du 7 juillet 2021  
de M. Fabien Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Stantec Experts Conseils Itée* pour les services professionnels liés au remplacement du système d'alarme incendie et de l'éclairage d'urgence de l'école Édouard-Montpetit sise au 6200, avenue Pierre-de-Coubertin, à Montréal;

CONSIDÉRANT notre demande au professionnel en génie électrique d'effectuer une surveillance accrue en chantier dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Stantec Experts Conseils Itée* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du remplacement du système d'alarme incendie et de l'éclairage d'urgence de l'école Édouard-Montpetit, située au 6200 avenue Pierre-de-Coubertin, à Montréal.

20. Documents d'information :

- a) A-33-1767 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la cuisine et de mise aux normes des systèmes CVCA (projet : 325 059 970)
- b) A-33-1771 Service des ressources matérielles – école Longue-Pointe – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la construction d'une nouvelle école (projet : 068 002 890)
- c) A-33-1772 Service des ressources matérielles – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA) – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie de la résidence (projet : 354 030 860)

21. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis à la directrice générale par intérim pour décisions ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé ces rapports depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par la directrice générale par intérim, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

a) Service des ressources financières – location des terminaux de paiements – appel d'offres 28-229P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4545 en date du 12 juillet 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

1° d'ATTRIBUER un contrat de 165 480,04 \$ plus taxes à *Global Paiements Canada* pour la location des terminaux de paiements. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

b) Service des ressources matérielles – annexe 1 de l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) – autorisation pour la réalisation du projet de mise en conformité de la ventilation et des issues de l'Annexe de l'EMCM (projet : 067 011 350)

Document déposé : Rapport A-33-1763 en date du 7 juillet 2021 de M. Alexis Branchaud Bégin concernant le sujet en référence

1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

2° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour la réalisation du projet de mise en conformité de la ventilation et des issues de l'Annexe de l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM), située au 3320, rue Hochelaga, à Montréal;

3° d'ATTRIBUER un contrat à exécution sur demande à un entrepreneur général homologué issu de la qualification pour les travaux généraux à taux horaires et selon les conditions de l'appel d'offres 15-304P (cf. A-31-4344, décision 22 de la rencontre décisionnelle du 19 janvier 2021) pour le montant énoncé dans le présent rapport;

4° d'AUTORISER la signature, par le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service, de tout document accessoire afin de donner plein effet au contrat compris dans les documents d'appel d'offres, le cas échéant.

c) Service du secrétariat général – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – unité 1

Document déposé : Rapport A-34-3313 en date du 8 juillet 2021  
de M. Mario Héroux concernant le sujet en référence

- 1° d'AUTORISER la réception des biens meubles décrits en annexe du rapport A-34-3313;
- 2° de DEMANDER au directeur d'établissement de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal de signer tout contrat ou tout document afin de donner plein effet à la réception des biens meubles décrits en annexe du rapport A-34-3313, incluant tout document demandé par la Société de l'assurance automobile du Québec afin d'officialiser le transfert.

22. Divers

À ce point, il n'y aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 40.

*Secrétariat général – 16 septembre 2021*